



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 25 OCTOBRE 2021 à 20h00

1



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 OCTOBRE 2021

Le Conseil de Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur François CUCHEROUSET.

55 PRESENTS : Laurent Brion, Elisabeth Brossard, Martial Hirtzel, Brigitte Taillard, Gérard Jacquin, Marine Punkow, Jean-Claude Joly, Sandrine Corne, Michel Morel, Cédric Schittecatte, Dominique Drezet, Paul Ruchet, Delphin Bepoix, Jocelyne Woillard, Daniel Peseux, Hervé Bouhelier, Daniel Brunelles, Fabrice Vivot, Thierry Courtois, Daniel Kovacic, Béatrice Trouillot, Bernard Renaud remplace Samuel Girardet, Pascal Locatelli, Denis Donze, Pierre Magnin-Feysot, Michel Devillers, Régis Bouchard, Pierre François Bernard, Thierry Defontaine, Annick Girard, Claude Roussel, Jacky Morel, Thierry Vernier, Anthony Cuenot, Marina Tasseti, Karine Jacottey Myotte, Philippe Brisebard, Marie Jeanne Dromard, Benoît Bouchard, Daniel Prieur, Laurence Joly, François Cucherousset, Sylvie Le hir, Bernard Lapoire, Morgan Perrin, Dominique Guilleux, Pierre Benoit, Salih Kurt, Christian Vermot Desroches, Daniel Fleury, Jean Chauvet remplace Pascale Droz, Jean-Louis Truche, Christian Bertin, Alain Bassignot, Lionel Pernin.

10 EXCUSES : Gilbert Distel, Fleur Manzoni, Serge Gorius, Maurice Grosset, Claude Brisebard, Maxime Gruner, Martine Collette, Noël Perrot, Gaëlle Jobert, Julie Huguenotte.

4 ABSENTS : Charline Cassard, Morgane Oudot, Rachel Digard, David Vivot.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Marie Jeanne Dromard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

2

Introduction du président

Le Président indique que l'intervention de la Gendarmerie avec les présences de Thierry COMBE-CHEVALEYRE, commandant de la compagnie à la Gendarmerie départementale de Pontarlier et de son lieutenant Alexandre BOTTAGISI, commandant de la communauté de brigades de Valdahon qui était prévue le 27 septembre se déroule ce jour et qu'il accueille avec plaisir ces 2 militaires.

GENDARMERIE NATIONALE :

Intervention du Commandant COMBE-CHEVALEYRE Thierry

Le commandant COMBE-CHEVALEYRE a détaillé les dispositifs que la gendarmerie met en place sur les territoires et a appelé les élus, maires, à solliciter ses services pour toutes aides de leurs ressorts.

Il a notamment apporté des précisions sur les points suivants :

- La vidéoprotection et ses intérêts
- Le réseau de participation citoyenne
- La formation au dialogue avec les cotyens par la gendarmerie et pour les édiles
- Les problèmes liées aux pillages des personnes fragiles (âgées, en difficultés sociales ou en situation de handicap léger...)
- Le compte « panneau Pocket »



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Il a insisté sur la co-production de la sécurité collective et les renforts des liens élus/gendarmerie.

Un échange fourni avec la salle s'est installé et les gendarmes ont remercié l'assistance de son écoute et ont pris congé.

Le président de la CCPHD les a remerciés à son tour au nom de tous et de la CCPHD.

3

Il a ensuite ouvert la séance en remerciant les membres de l'assemblée de leur présence malgré les circonstances et les conditions sanitaires dans le respect des gestes barrières.

Il a annoncé l'ordre du jour et donné la parole aux vice-présidents qui ont présenté à tour de rôle les sujets à débattre et échanger afin de recueillir la décision du conseil communautaire le cas échéant.

Compétences sur l'eau :

Intervention du SMIX Doubs Dessoubre sur la présentation des actions d'animation du site Natura 2000.

Séverine GUYOT et Aurélie HAUGIMONT du pôle milieux naturels ont pris la parole pour présenter les différentes actions.

Ils ont rappelé :

- Le périmètre d'action du SMIX DESSOUBRE
- Ses compétences
- Son équipe-organigramme
- Définition de « Natura 2000 »
- Les intervenants dans cette démarche
- Ses objectifs généraux traduits dans un document
- Un état des lieux
- Ses grands enjeux propres à la Vallée et à la Région
- Les outils d'aides à sa mise en œuvre
- Ses réalisations
- Ses autres missions...



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Labellisation en EPAGE du SMIX Doubs Dessoubre

Le Syndicat mixte Doubs Dessoubre a sollicité une labellisation EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) auprès de l'Etat.

Pour rappel un EPAGE est un syndicat mixte en charge de la maîtrise d'ouvrage locale à l'échelle du sous-bassin versant. Il assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle pour la gestion du milieu et la prévention des inondations. L'EPAGE peut assurer des actions de sensibilisation, de communication et d'animation ainsi que des missions d'expertise et de capitalisation de connaissances du fonctionnement des milieux sur son territoire.

Il doit remplir les conditions suivantes :

- La cohérence hydrographique du périmètre d'intervention, d'un seul tenant et sans enclave ;
- L'adéquation entre les missions de l'établissement public et son périmètre d'intervention ;
- La nécessité de disposer de capacités techniques et financières en cohérence avec la conduite des actions de l'établissement ;
- L'absence de superposition entre deux périmètres d'intervention d'établissements publics territoriaux de bassin ou entre deux périmètres d'intervention d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau.

Cette demande de labellisation EPAGE s'inscrit dans une étape logique de la démarche entreprise jusqu'à présent.

En effet, le Syndicat mixte Doubs-Dessoubre est une structure adaptée et cohérente, construit en accord avec les doctrines de l'Etat et du Comité de bassin. Le Syndicat mixte Doubs Dessoubre s'est doté de la totalité de la compétence GEMAPI par transfert de ses membres, formant un territoire respectueux des logiques de gestion par bassin versant. La nouvelle structure a en outre été dimensionnée de façon à agir à l'échelle de bassins versants complets, en accord avec les gestionnaires locaux.

L'EPAGE permet de valoriser un outil sur un territoire reconnu, au regard des enjeux importants d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants du Dessoubre, Cusancin, Doubs franco-suisse, partie du Doubs médian et fraction du Doubs Moyen. Le périmètre d'intervention du Syndicat mixte Doubs Dessoubre était identifié comme territoire prioritaire pour une structuration gémapienne.

Le Syndicat mixte Doubs Dessoubre vise à être le maître d'ouvrage pertinent, fiable et pérenne des projets liés à la gestion des milieux aquatiques et à la biodiversité



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

associée, à la préservation de la ressource en eau et à la prévention des inondations sur les sous-bassins versants de son périmètre d'intervention

La labellisation du Syndicat mixte Doubs Dessoubre est un signe de reconnaissance de l'Etat et du Comité de Bassin pour cette nouvelle structure. Le terme EPAGE tend à être reconnu, non seulement par les institutions, mais aussi et surtout par le grand public et les riverains des zones de gestion. L'obtention et l'affichage du label pourra ainsi permettre une meilleure lisibilité des activités du Syndicat auprès des habitants du territoire. En outre, la labellisation EPAGE permet un positionnement plus clair de la structure dans le paysage administratif et institutionnel local, comme national.

5

Compte tenu de l'avis favorable du Comité d'agrément du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse ;

Compte tenu des réflexions menées sur l'organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, Cusancin, Doubs franco-suisse, partie de Doubs médian et fraction de Doubs moyen, 5 EPCI et le Département du Doubs se sont regroupés pour donner naissance le 1er janvier 2021 au Syndicat mixte Doubs Dessoubre ;

Le syndicat, au travers de ses compétences, des moyens humains dont il dispose, de la solidarité financière mise en place entre ses membres et de l'ambition de son programme d'action s'est donné les moyens d'être reconnu EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;

Il est demandé aux collectivités membres du syndicat et donc à la Communauté de communes de donner son accord pour la reconnaissance EPAGE du syndicat et ainsi modifier les statuts afin d'entériner cette labellisation.

Pour rappel, la liste des adhérents du Syndicat mixte Doubs Dessoubre :

- Le Département du Doubs ;
- La Communauté de communes du Pays de Maîche ;
- La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs ;
- La Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;
- La Communauté de communes du Plateau du Russey ;
- La Communauté de communes du Doubs Baumois.

Le conseil de communauté a approuvé à l'unanimité la modification des statuts comme suit :



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Article 2 : Approuve l'évolution de la rédaction de l'article 1 des statuts du Syndicat ci-dessous :

Article 1 : composition et dénomination

En application des articles L. 5721-1 et suivants et R. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est créé un syndicat mixte ouvert qui prend la dénomination suivante : Syndicat Mixte Doubs Dessoubre, ci-après dénommé « le Syndicat ».

Ce syndicat est reconnu établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) au sens de l'article L. 213-12 du Code de l'environnement.

Le Syndicat intervient sur le périmètre précisé en annexe 1.

A la date de sa création, le Syndicat est composé des membres suivants :

- Le Département du Doubs ;*
- La Communauté de communes du Pays de Maîche ;*
- La Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs ;*
- La Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe ;*
- La Communauté de communes du Plateau du Russey ;*
- La Communauté de communes du Doubs Baumois.*

Les personnes publiques qui composent le Syndicat en constituent les « membres » au sens des présents statuts.

Toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités non membre est susceptible d'adhérer en sollicitant cette adhésion par délibération.

Article 3 : Demande à Monsieur le Préfet du Doubs de bien vouloir arrêter la modification statutaire du Syndicat qui en découle

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Convention quadripartite entre l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, le Syndicat mixte Doubs Dessoubre, la Communauté de communes du Val de Morteau et la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs pour l'opération collective toxiques LIMITOX 2022-2024.

Enjeux pour les collectivités en charge de l'assainissement

7

Les collectivités en charge de l'assainissement ont pour mission première de collecter et traiter les eaux usées des habitations situées en zonage assainissement collectif. Les Effluents Non Domestiques (END), déversés par les entreprises industrielles ou artisanales, présentent généralement une composition différente des eaux usées domestiques. Elles peuvent dégrader les réseaux, engendrer des dysfonctionnements des stations d'épuration, contaminer les boues d'épuration et/ou causer une pollution du milieu récepteur. La composition des eaux usées entrant en station d'épuration a un impact direct sur le rendement épuratoire et le coût du service. Les collectivités propriétaires des réseaux publics d'assainissement doivent s'assurer que les effluents déversés ne perturbent pas le système d'assainissement. Le code de la santé publique (Art. L1331-10) prévoit la délivrance d'autorisations de déversement dès lors qu'après examen de la qualité des eaux déversées, celle-ci sont compatibles avec le fonctionnement du système d'assainissement.

Pour que l'opération collective LIMITOX 2022-2024 démarre de façon effective au 1er janvier 2022, nous avons besoin des délibérations d'engagement de principe des maîtres d'ouvrages assainissement collectif.

Un projet d'opération collective pour 3 ans (2022-2024)

Le territoire d'intervention

Comme lors de la première opération, il est aujourd'hui proposé une intervention à l'échelle d'un territoire plus important que le périmètre d'action du Syndicat mixte Doubs Dessoubre. L'opération collective toxiques LIMITOX 2 est donc étendue au périmètre administratif des EPCI membres du SMDD et intègre également le périmètre de la Communauté de communes du Val de Morteau, compte tenu de l'influence de ce territoire sur le Doubs franco-suisse.

La Communauté de Communes du Val de Morteau, avait lors de la précédente opération, souhaité bénéficier du dispositif et avait intégré l'opération avec une mise à disposition du temps de personnel pour l'animation (à hauteur de 0.3 ETP). Cette nouvelle opération est l'occasion de poursuivre le travail engagé sur le territoire.

Le territoire retenu pour l'opération collective Limitox 2022-2024 est donc le suivant, à savoir :

8

- la Communauté de Communes du Pays de Maîche
- la Communauté de Communes du Plateau du Russey
- la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs
- la Communauté de Communes de Sancey-Belleherbe
- la Communauté de Communes du Doubs Baumoïsi (qui a intégré le SMDD au 1^{er} janvier 2021 pour les bassins-versants du Cusancin et du Doubs Moyen)
- et la Communauté de Communes du Val de Morteau.

Ci-dessous est présentée la carte du périmètre de l'opération collective toxiques LIMITOX 2 pour les années 2022-2024 :





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Les actions proposées :

Le plan d'action est construit autour des opérations suivantes :

- Régularisation des sites prioritaires (entreprises et services techniques des collectivités) émetteurs de toxiques : réalisation de diagnostic ciblés sur la gestion de l'eau et des déchets, proposition de solutions techniques permettant de réduire les rejets et prévenir les pollutions accidentelles, accompagnement à la constitution de dossiers de demande d'aide auprès de l'Agence de l'eau.
- Mise à jour des règlements d'assainissement : intégration d'un volet spécifique aux effluents non domestiques.
- Rédaction des autorisations et conventions de déversement.
- Communication auprès des entreprises, des collectivités, des scolaires et du grand public : sensibilisation à l'effet des substances toxiques dans les milieux naturels et valorisation de l'opération.

Les acteurs de l'opération collective

Le Syndicat Mixte Doubs Dessoubre est le porteur et l'animateur de l'opération collective. Il accompagne techniquement les collectivités en charge de l'assainissement et les entreprises dans leurs démarches en lien avec la réduction des toxiques dans l'eau. Le SMDD consacrera 1,5 ETP des chargés de mission « qualité de l'eau » à cette opération collective.

Les collectivités en charge de l'assainissement restent légalement responsables de leurs obligations. Elles s'appuient sur le service technique du SMDD mais restent les seules compétentes en matière d'assainissement.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Doubs a fait connaître sa volonté d'être partenaire de l'opération collective, comme cela était le cas lors de la première opération. Elle intervient conjointement avec le SMDD lors des visites en entreprises pour apporter son expérience et son appui technique.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Une mise à disposition d'un(e) chargé(e) de mission à raison de 20 à 30 j/an est actuellement en discussion.

Les aides financières

L'opération collective permet de bénéficier de financements de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse pour :

- les entreprises et les collectivités dès lors qu'elles souhaitent réaliser des travaux de réduction des pollutions toxiques (réduction à la source, prévention de pollutions accidentelles, gestion des déchets dangereux pour l'eau...) ou des études (visant à approfondir la connaissance des pollutions ou tester l'efficacité d'un investissement).

La base du taux d'aide est de 40% pour les grandes entreprises et les collectivités, potentiellement majoré à 70% pour les TPE-PME.

- le porteur de l'opération collective et les partenaires associés (financement du temps de travail).

Le taux d'aide est de 50% des dépenses affectées aux postes.

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité de :

- **Donner mandat au Syndicat Mixte Doubs Dessoubre pour intervenir auprès des entreprises raccordées à leurs réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales, et initier les démarches relatives aux autorisations de déversement et/ou conventions de raccordement nécessaire dans le cadre de l'opération collective Limitox**
- **S'engager à fournir toutes les informations utiles à la réalisation d'un état des lieux des effluents non domestiques (END) du territoire, et à prendre part à ce travail ;**
- **S'engager à mettre à jour son règlement d'assainissement en intégrant, via l'appui technique du Syndicat Mixte Doubs Dessoubre, un volet spécifique aux effluents non domestiques si nécessaire ;**
- **S'engager à prendre les arrêtés d'autorisation de rejet dans le réseau d'assainissement collectif et à signer les conventions de rejet nécessaires ;**
- **S'engager à être représenté au comité de pilotage de l'opération collective.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Développement Economique :

FRT : Aides individuelles et opérations collectives

A) Fonds Régional des Territoires : demandes d'aides

Lors de sa séance du 7 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le Règlement d'Application Locale concernant le Fonds Régional des Territoires qui vise à accompagner les entreprises de moins de 10 ETP suite à la crise sanitaire COVID-19.

Le fonds intervient sur un volet investissement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 3000€) ou sur un volet fonctionnement (20% de la dépense éligible avec un plafond d'aide de 1500€).

Plusieurs demandes ont été déposées :

- PLV Motors (garage – PLV)

Volet investissement : installation d'un pont élévateur

Dépenses : 16 150.00€HT dont 16 150.00€HT éligibles

Subvention : 3 000€ (plafond d'aide)

- El Mickaël Anriot (TP – Epenouse)

Volet investissement : acquisition d'un utilitaire

Dépenses : 21 416.67€HT dont 16 166.67€HT éligibles

Subvention : 3 000€ (plafond d'aide)

- SAS MGCI (travaux de second œuvre – Naisey-les-Granges)

Volet investissement : acquisition de matériels (fraiseuse, ponceuse, visseuse, table de coupe, cloueur et échafaudage)

Dépenses : 6 902.00€HT dont 6 902.00€HT éligibles

Subvention : 1 380€

- Maison Pouret (boulangerie pâtisserie – Etalans)

Volet investissement : aménagement du magasin d'Etalans (mobilier)

Dépenses : 28 600.00€HT dont 28 600.00€HT éligibles

Subvention : 1 730€ (plafond d'aide de 3000€ atteint avec la demande sur Valdahon avec subvention de 1270€)

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité de :

- **Attribuer les subventions,**
- **Autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous documents devant intervenir à cet effet.**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

B) Fonds Régional des Territoires : demandes d'aides – action collective

Lors de sa séance du 28 juin 2021, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une action collective portée par l'association de commerçants de Valdahon pour le déploiement d'une plateforme de vente en ligne visant à développer le commerce local via la société Teekers.

Cette aide intervient dans le cadre du Fonds Régional des Territoires qui vise à accompagner les entreprises de moins de 10 ETP suite à la crise sanitaire COVID-19.

Lors de cette séance, il a été approuvé que l'aide intervient à hauteur de 50% des dépenses éligibles. Un prévisionnel de 50 dossiers est envisagé soit une dépense éligible de 29 940€HT (coût annuel de 598.80€HT). La subvention serait de 14 970€.

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité de :

- **Attribuer la subvention,**
- **Autoriser le Président ou son vice-président en charge du développement économique à signer tous documents devant intervenir à cet effet.**

Aménagement du territoire :

PLUI : Décisions sur points du Règlement et informations diverses

Le PLUI a démarré par un état des lieux, une identification des enjeux et une définition du territoire. Après ce diagnostic, les ambitions pour les années à venir ont été discuté au travers du PADD. La 3ème phase d'élaboration est désormais bien avancée avec le travail réalisé sur le règlement et le zonage.

Cinq réunions de présentation auront lieu fin octobre. Elles porteront sur le fonctionnement global du PLUi avec des exemples concrets de réalisations. Elles seront suivies en novembre de permanences en communes permettant aux habitants d'échanger directement avec les élus.

En parallèle, la CCPHD a débuté ses rencontres avec les partenaires publics associés afin de leur présenter le projet (Parc Naturel Régional, Chambre d'Agriculture, etc...).



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le Bureau Communautaire du 11 octobre a été questionné et a débattu sur certains points relevant du Règlement et pour lesquels il est apparu encore un besoin de clarification.

L'avis du bureau a été précisé en séance sur chacun de ces points et il a été demandé au conseil communautaire de se positionner dessus afin d'asseoir les décisions.

13

Détails des différents points évoqués et des votes recueillis auprès du Conseil de communauté :

- **Implantation et limites parcellaires : implantation en limite séparative ou H/2 minimum 1m : Voté à la majorité (4 votes contre)**
- **Stationnement places mini : minimum 2 places de stationnement par logement dont 1 place directement accessible depuis la voie publique : Voté à la majorité (2 votes contre)**
- **Stationnement de qualité : 1 arbre pour 4 places de stationnement et majorité des places de stationnement réalisée avec des matériaux permettant l'infiltration des eaux pluviales : Voté à la majorité (2 votes contre et 1 abstention)**
- **RAL Parc Naturel Régional : Prescrire ces RAL sur l'ensemble du territoire pour recréer une cohérence architecturale sur l'ensemble du territoire, réaffirmer ses particularités locales : Voté à la majorité (4 votes contre et 2 abstentions)**
- **Toitures concernant les annexes et les extensions : toiture 1 pan autorisée pour les surfaces inférieures ou égales à 40 m² et toits plats pour les carports et pergolas : voté à l'unanimité**
- **Toitures en UC Diffuse : 2 à 4 pans, tons rouges et toitures terrasses autorisées : Voté à la majorité (12 votes contre)**

Solidarités :

Contrat Local de santé : Exercice coordonné

Suite à la signature du Contrat Local de Santé le 9 juillet dernier, de nombreuses actions ont déjà pu être amorcées.



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Afin de renforcer les soins de proximité sur le territoire, le développement de l'exercice coordonné est un axe fort de ce contrat. En effet, il vise à :

- Promouvoir l'attractivité du territoire
- Développer et accompagner l'installation des professionnels de santé et des projets de Maison de santé ou d'Equipe de Soins primaires
- Formaliser une organisation dans la prise en charge ambulatoire de qualité pour les patients et attractifs pour les Professionnels de Santé (Création d'une CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)
- Apporter des réponses adaptées aux besoins des professionnels de santé (formation, échange de pratique, coordination et appui)

14

Ainsi, les enjeux pour développer l'exercice coordonné sont de pouvoir mettre en place une démarche collective afin d'avoir une offre de santé répartie sur le territoire. L'offre de santé doit être pensée à l'échelle de la CCPHD afin d'obtenir un maillage territorial efficient.

Actuellement, la démographie médicale est relativement bien répartie sur le territoire. Une attention particulière est néanmoins portée sur le secteur de Pierrefontaine-les-Varans.

Il est donc nécessaire d'acquérir un discours commun et de mobiliser les élus pour offrir un meilleur service à la population. Nous devons également acquérir la vision du global pour un meilleur maillage territorial ainsi que la vision du long terme afin de se donner le temps de construire des projets avec différents acteurs.

Martial HIRTZEL, le Vice-Président en charge de ces dossiers a indiqué, pour rappel, que si les élus sont contactés par un/des professionnels de santé qui souhaitent s'installer dans leur commune ou qui viennent habiter sur le secteur, il les remercie de réorienter ces demandes à Lina Kovacic, Animatrice du Contrat Local de Santé, qui est une ressource au niveau de la CCPHD pour ces demandes.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Tourisme :

Appel à Projet Ingénierie : Réponse du Commissariat de Massif

Sylvie LE HIR, vice-présidente en charge du Tourisme indique que la Communauté de Communes établit une stratégie touristique globale et cohérente, en accord avec ses ambitions de ses documents de planifications (Ambitions et axes stratégiques votés le 27/09/2021, PLUi et PCAET : limite de l'artificialisation des sols, protection de la biodiversité...).

L'accent est mis sur le travail en partenariat avec les acteurs du tourisme mais aussi avec les habitants pour penser collectivement le tourisme de demain.

Elle précise que dans ce cadre un apport en ingénierie apparaît indispensable, il s'agira de décliner un programme pour favoriser le tourisme vert, le mettre en œuvre et ainsi impulser une dynamique vertueuse sur le territoire.

La CCPHD, avec le soutien du conseil communautaire a donc déposé un dossier de candidature à l'appel à projet national « Avenir Montagne Ingénierie ».

Malheureusement, celui-ci n'a pas été retenu.

Cependant, en parallèle, une offre d'emploi « chargé de mission développement touristique » a été diffusée en septembre.

42 candidatures ont été reçues et la commission de recrutement a retenu 5 personnes en entretien. Elle s'est réunie pour les entretiens le 18 octobre.

Une candidate a été retenue, il s'agit de Mathilde OLLIVIER. Elle se présentera au prochain conseil de communauté.

Administration générale :

Toilettage des statuts de la CCPHD

Suite aux dernières évolutions réglementaires et notamment la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019 qui a supprimé les compétences optionnelles des statuts des EPCI, il est proposé de procéder à un toilettage des statuts de la CCPHD.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Le projet est joint à la présente note de synthèse (en vert les éléments reformulés), les modifications apportées concernent notamment :

- L'ajout de la compétence assainissement, son transfert a été automatique au 1^{er} janvier 2020 mais il convient désormais de la faire figurer dans les statuts.
- La suppression des compétences dites « optionnelles » prévu par la loi Engagement et Proximité et leur requalification en compétences « facultatives » tout en conservant leur intérêt communautaire.
- Les transferts de la compétence GEMAPI vers les syndicats mixtes Doubs Dessoubre, Haut Doubs Haute Loue et Marais de Saône sont achevés, les statuts validés de ces mêmes syndicats prévoient de nombreuses actions hors GEMAPI qu'il convient de reformuler dans les statuts de la Communauté de communes au niveau des actions dans le domaine de l'environnement.
- Il convient pour une meilleure lisibilité des statuts de modifier la formulation des articles d'introduction, de la compétence GEMAPI, de la compétence Plan Climat Air Énergie Territorial, de la compétence concernant la piscine de Valdahon, des compétences sur le volet touristique, de la compétence Relais Petite Enfance et des fonds de concours principalement.

16

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **D'approuver la modification des statuts de la communauté de communes.**

Finance : Détermination des Attributions de Compensation Définitives 2021 et des enveloppes du Pacte Fiscal et Financier

Le pacte financier de la CCPHD établi depuis 2017 avec une clause de revoyure validée en 2018 suit son évolution en 2021. Le calcul des enveloppes qui le composent a été réalisé avec les informations établies par les services fiscaux et notamment sur les éléments d'évolution de la CFE 2021 et de la loi de finance 2021.

Le calendrier annuel du calcul et des versements des enveloppes du pacte (montants prévisionnels et montants définitifs), est inscrit dans la charte du pacte.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Ce calendrier détermine les dates de notifications et de versements des attributions de compensation (AC) prévisionnelles et définitives en indiquant une date butoir du 15 février pour les AC prévisionnelles.

La date de notification des montants des AC définitives est fixée au 31 octobre mais elle dépend aussi d'un ajustement en fin d'année avec la notification des bases et produits fiscaux définitifs par les services fiscaux et du calendrier des conseils de communauté qui doivent les voter préalablement et le cas échéant des propositions du rapport de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en cas de transfert de compétences.

Cette année ils seront notifiés aux communes immédiatement après le vote par le conseil de communauté du 25/10/2021.

Un tableau récapitulatif des montants définitifs par commune sera commenté et expliqué en séance.

Il reprend les montants des AC de droit commun comme base et s'enrichit par les montants des 3 enveloppes du Pacte Fiscal.

- L'enveloppe 1 est variable et elle indique les montants de la croissance de la fiscalité Professionnelle partagée entre la CCPHD et l'ensemble de ses communes membres.
- L'enveloppe 2 est fixe et elle indique les montants de participation aux grands projets intercommunaux par l'ensemble des communes membres en proportion de 10 € par habitant selon l'évolution de la population DGF de l'année en cours.

L'enveloppe 3 traite des cas particuliers des communes nouvelles de Les Premiers Sapins et de Bouclans ayant transféré à la CCPHD chacune, lors de leur intégration dans le périmètre de la CCPHD, une part de leur fiscalité négative de FNGIR (Fonds national de garantie individuelle des ressources créé en 2010 pour « neutraliser » les effets de la réforme de la taxe professionnelle)

La commission finance a débattu et travaillé sur ces montants le 18 octobre et propose de valider les montants des Attributions de Compensation Définitifs tels que présentés.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **Se prononcer et valider les enveloppes du Pacte et les montants des attributions de compensation définitives.**
- **D'autoriser le Président à les notifier aux communes membres et de signer tous documents y afférant**

Décisions Modificatives sur budgets assainissement collectif et gestion des déchets

Budget déchet : Décision modificative

Le Budget annexe lié à la gestion des déchets nécessite des décisions modificatives. Ces modifications sont réalisées sans remettre en cause les équilibres des budgets votés en début d'année.

La commission finance a débattu et travaillé sur ces montants le 18 octobre et propose de valider les décisions modificatives.

Les détails des écritures nécessaires à ces ajustements sont les suivants :

Prendre 184 000 € de crédits sur le compte 672 pour les imputer au compte 658

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00 €	184 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	184 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-672 : Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	184 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	184 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	184 000.00 €	184 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **Se prononcer et voter sur ces décisions modificatives**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Budget assainissement collectif : Décision modificative

Le Budget annexe lié à la gestion de l'assainissement collectif nécessite des décisions modificatives. Ces modifications sont réalisées sans remettre en cause les équilibres des budgets votés en début d'année.

19

La commission finance a débattu et travaillé sur ces montants le 18 octobre et propose de valider les décisions modificatives.

Les détails des écritures nécessaires à ces ajustements sont les suivants :

Les dépenses de prestations de services et épandage de boues sont supérieures aux prévisions (contrôles de branchements, prestations gaz et eaux, SOPRECO...)

Au budget SPAC : chapitre 011, il a été prévu 990 000 € et les besoins en dépenses sur 2021 devraient être plutôt de l'ordre de 1 140 000 €

Nous devons donc augmenter les crédits de dépenses au compte 611/921 pour la somme de 150 000 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611-921 : Sous-traitance générale	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	150 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		150 000.00 €		0.00 €

Les crédits seront pris sur l'excédent de fonctionnement.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **Se prononcer et voter sur ces décisions modificatives**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents y afférant**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Ressources Humaines :

Suppressions et créations de postes suite à avancements de grade et recrutements

Suite au départ d'agents et leur remplacement et suite aux divers avancements, il est nécessaire de réaliser des suppressions et des créations de postes selon le détail ci-dessous :

- Concernant les avancements de grade suite à la réussite de l'examen professionnel de 2 agents :
 - o Suppression des grades de :
 - Technicien
 - Agent technique principal 2^{ème} classe
 - o Création des grades de :
 - Technicien principal de 2^{ème} classe
 - Agent de maîtrise territorial
- Concernant le remplacement et le recrutement d'agents sur les postes de fonction support comme l'accueil et l'assistance administrative et sur les postes de chargé de mission tourisme, les commissions de recrutement étant encore en cours à la rédaction de cette note, les détails seront donnés en séance

Le tableau des emplois sera modifié dans ce sens.

Les crédits nécessaires aux dépenses liées aux créations de ces emplois sont disponibles dans le budget principal de la CCPHD.

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité moins 1 abstention :

- **Voter sur les suppressions et sur les créations d'emploi proposées et sur les grades correspondant**

Convention de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion

Le centre de gestion du Doubs a créé un service intérim territorial, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

Une convention cadre doit être signée entre le Président du centre de gestion du Doubs et le président de la CCPHD.

Le recours au service intérim du Centre de gestion du Doubs est possible dans 4 cas :

- Pallier l'absence d'un agent
- Faire face à un surcroît temporaire d'activité
- Assurer l'intérim dans l'attente d'un recrutement
- Mettre en œuvre un projet bien précis

21

Le conseil communautaire a voté à l'unanimité :

- **De donner son accord pour la signature d'une convention cadre**
- **Autoriser le Président en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le centre de gestion du Doubs.**

Questions diverses

Circuits d'Alimentation de Proximité (CAP) : Retour sur le Marché des Producteurs

Le marché des producteurs organisé par la CCPHD dans le cadre de sa démarche de développement des circuits d'alimentation de proximité a eu lieu dans le site de la cour du Monastère du val de Consolation le 09 octobre dernier.

Un retour sur le bilan de cette opération a été faite en séance par le Conseiller délégué, Daniel PESEUX en charge de cette démarche.

L'objectif est de créer du lien entre producteurs et consommateurs et faire émerger des pistes d'actions dans le cadre de la dynamique des CAP

Les animations et stands suivants ont contribué à ce marché : 12 stands de producteurs locaux, 4 stands d'artisanat, 2 stands d'information et de sensibilisation, des animations en lien avec la thématique du bien-manger local :

- Concours de dessin pour les enfants



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

- Escape Game
- Ciné-échanges
- Ouverture des jardins
- Restauration sur place avec food-truck local
- Zoom sur le comptoir des initiatives animé par le CIVAM Le Serpolet dans le cadre de la démarche RARES

22

Le bilan de cette journée en chiffres peut se résumer comme suit :

Fréquentation : 350 visiteurs sur la journée. On peut noter une faible participation des élus (*invitation à tous les membres du Conseil*)

Des producteurs et artisans globalement satisfaits de leurs ventes. Une très bonne ambiance et des échanges entre producteurs et avec les consommateurs, qui prenaient le temps. Une satisfaction des teneurs de stand, prêts à revenir pour une nouvelle édition.

Un retour du temps fort, marqueur de la thématique Sport et Loisirs a été fait également en séance sur la journée du Trail de Consolation du 24 octobre.

Il s'agit de la 1^{ère} édition du Trail de Consolation.

L'objectif de cette journée était de faire la promotion des sports et des loisirs dans le Val de Consolation et de montrer que ces activités ont toutes leur place dans les 4 thèmes développés sur ce site emblématique de développement d'attractivité touristique de la CCPHD.

Cela a été une vraie réussite avec l'ensemble des acteurs sur le trail, la roche du trésor sur les sports au handicap, le biathlon, la CCPHD (promotion des sentiers de randonnées...). Une excellente organisation matérielle et technique de chaque participant. Une météo radieuse avec du soleil et de la fraîcheur

Une excellente fréquentation : 250 coureurs, plus de 350 visiteurs

1 stand CCPHD, des discours politiques, des animations...

Distance et difficulté du Trail : 10 km et 650 de dénivelé positif

Les performances des premiers coureurs sont les suivantes :

1^{ère} Femme : Louise WANNER : 59,12 (10,14 km/h de moyenne)



COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU HAUT-DOUBS

1^{er} Homme : Florian FORTERRE 49,38 m (12,09 km/h de moyenne)

Tous les détails des performances et les photos sont sur le site : <https://trail-consolation.fr/>

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

23

Vu, François CUCHEROUSSET, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués.